



**santé  
famille  
retraite  
services**

# La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

*vous  
informe*

## Prévention

### La tique, une petite bête à surveiller de près

Les tiques sont moins médiatisées en raison de la crise sanitaire, elles n'en sont pas moins présentes dans nos forêts et prairies Franc-Comtoises. Soyez vigilant lors de vos promenades et inspectez-vous minutieusement dès votre retour, pour enlever rapidement une tique qui aurait élu domicile sur votre corps.

#### ■ Où et quand trouve-t-on les tiques ?

Elles vivent dans les zones boisées et humides, les parcs, les jardins et les prairies, sur les herbes hautes et dans les buissons. En un mot, un peu partout et du début du printemps jusqu'à l'automne, et quasiment toute l'année avec le réchauffement climatique.

#### ■ Comment prévenir la morsure d'une tique ?

Pour limiter la prolifération des tiques, il faut faucher, tondre court et fréquemment. Avant de partir en promenade, à la chasse, cueillir des champignons... habillez-vous avec des vêtements longs couvrant les bras



la tique, petite mais pas toujours inoffensive.

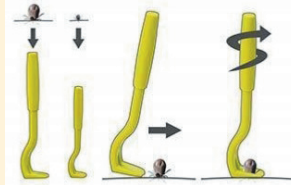
et les jambes et serrés au cou, aux poignets et aux chevilles. Vous pouvez compléter la protection en appliquant des répulsifs à insectes sur vos vêtements et les parties découvertes de votre corps. Restez si possible sur des sentiers balisés et évitez les buissons, les zones boisées et humides.

#### ■ Dès le retour de promenade, inspection générale

Inspecter minutieusement l'ensemble de votre corps en privilégiant les parties humides : aisselles, aine, plis des genoux, cuir chevelu... et en vous faisant aider pour les zones non-accessibles. Si votre chien vous a accompagné, il doit lui aussi être inspecté.

#### ■ Retirez la tique mais pas n'importe comment

Enlevez la tique le plus rapidement possible avec un tire-tique disponible en pharmacie ou parapharmacie. N'utilisez aucun produit chimique (éther, alcool, essence) : saisissez la tête de la tique avec le tire-tique, tirez vers le haut en tournant deux ou trois tours. A défaut,



vous pouvez utiliser une pince à épiler. Désinfectez la plaie après l'extraction, répétez l'inspection le lendemain et surveillez la zone de piqûre pendant 4 semaines. Si après quelques jours, une rougeur ou des signes pseudo-grippaux apparaissent, consultez rapidement votre médecin traitant qui prescrira éventuellement un traitement antibiotique.

#### ■ Qu'est-ce que la maladie de Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme, du nom d'une ville des États-Unis dans laquelle elle a été identifiée pour la première fois, est une infection due à une bactérie transportée par une tique, qui peut être transmise à l'homme au moment d'une piqure. Toutes les tiques ne sont pas infectées même si elles vous piquent.

#### ■ La MSA fait de la prévention

Le service Santé Sécurité au Travail a fait des interventions de prévention cet été dans plusieurs entreprises dont les populations sont à risque.

Plus d'informations : <https://www.citique.fr/> ou <http://gare-aux-tiques-msa-alsace.fr/>

### Une appli pour signaler une piqûre

Vous souhaitez faire avancer la recherche, téléchargez l'appli S.TIQUE sur votre smartphone. Grâce à cet outil pratique et interactif, signalez une piqûre, enrichissez la tiqoteque en envoyant la tique et suivez l'évolution des piqûres. Votre action peut-être anonyme.



Plus d'infos sur [www.citique.fr](http://www.citique.fr)

CITIQUE est un programme de recherche participative pour mieux connaître l'écologie des tiques et des maladies qu'elles transmettent.



### Allocation de Rentrée Scolaire

Si vous êtes concerné, elle sera versée automatiquement sur votre compte bancaire dès le 17 août (délai de virement variable selon les banques).

#### Montants nets versés pour la rentrée scolaire 2021-2022

- 6 à 10 ans : 370,31 €
- 11 à 14 ans : 390,74 €
- 15 à 18 ans : 404,28 €.

#### Un service en ligne dédié

Pour déclarer la situation de vos enfants afin de bénéficier de l'ARS, utilisez après le 17 août le service en ligne disponible sur <https://franchecomte.msa.fr/ty/accueil> « Mon espace privé MSA ».

Plus d'informations sur l'allocation de rentrée scolaire et les démarches à effectuer sur <https://franchecomte.msa.fr/ty/web/msa-de-franche-comte/famille/allocation-rentree-scolaire>